

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC
METZ EN SCENES
SEANCE DU MARDI 17 NOVEMBRE 2017

Membres titulaires :

Monsieur Dominique GROS	Ville de Metz	Absent – Pouvoir à Monsieur Hacène LEKADIR
Monsieur Hacène LEKADIR	Ville de Metz	Présent
Madame Margaud ANTOINE FABRY	Ville de Metz	Présente
Madame Marylin MOLINET	Ville de Metz	Présente
Madame Patricia SALLUSTI	Ville de Metz	Absente
Monsieur William SCHUMAN	Ville de Metz	Absent – Pouvoir à Madame Margaud ANTOINE-FABRY
Madame Martine NICOLAS	Ville de Metz	Absente
Madame Bérangère THOMAS	Ville de Metz	Présente
Monsieur Thierry GOURLOT	Région	Présent
Monsieur Jean Pierre LIOUVILLE	Région	Présent
Monsieur Pascal MANGIN	Région	Absent – Pouvoir à Monsieur Patrick THIL
Monsieur Patrick THIL	Région	Présent
Madame Françoise FERRARO	ONL	Présente
Monsieur Laurent BAYLE	Personnalité qualifiée	Absent
Madame Fabienne LORONG	Personnalité qualifiée	Absente
Madame Jacqueline SCHNEIDER	Personnalité qualifiée	Absente
Monsieur Jean Luc BOHL	Personnalité qualifiée	Absent
Madame Isabelle CHAIGNE	Personnalité qualifiée	Absente
Monsieur Joseph ANDRE	Représentant du personnel	Présent
Madame Myriama IDIR	Représentant du personnel	Absente

Membres suppléants :

Madame Nathalie DE OLIVEIRA	Ville de Metz	Présente
Monsieur Philippe CASIN	Ville de Metz	Absent
Madame Danièle BORI	Ville de Metz	Absente
Monsieur Jean Michel TOULOUZE	Ville de Metz	Présente
Monsieur Raphaël PITTI	Ville de Metz	Absent
Madame Marie-Jo ZIMMERMANN	Ville de Metz	Absente
Madame Françoise GROLET	Ville de Metz	Absente
Madame Stéphanie CONIGLIO	Région	Absente
Monsieur Bertrand MASSON	Région	Absent
Monsieur Jackie HELFGOTT	Région	Absent
Monsieur Khalifé KHALIFE	Région	Absent
Madame Mireille GAZIN	ONL	Absente
Madame Monique RUDOLF	Personnalité qualifiée	Présente
Monsieur Philippe LE GOFF	Personnalité qualifiée	Absent
Monsieur Jean Dominique MARCO	Personnalité qualifiée	Absent
Madame Marie Louise THEVENON	Personnalité qualifiée	Absente
Monsieur Serge BASSO DE MARCH	Personnalité qualifiée	Absent
Monsieur Frédéric JOUAVILLE	Représentant du personnel	Présent

Membres invités :

Madame Florence FORIN	DRAC	Présente
-----------------------	------	----------

Directrice Générale :

Florence ALIBERT

Etaient présents auprès des élus titulaires ou suppléants :

Monsieur Frédéric CHARTE, Directeur Général Adjoint de la Ville de Metz
Monsieur Christian SCHNELL, Directeur de la Culture de la Ville de Metz

Etaient également présents au titre de leurs fonctions au sein de l'EPCC :

Jean SPAINI
Hamid JARI
Michèle PARADON

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h10.

I. Délibération n° 34 : Adoption du compte rendu du Conseil d'Administration du 26 septembre 2017

Hacène LEKADIR demande si quelqu'un souhaite apporter des remarques particulières à ce compte-rendu.

Sans remarque, le Président propose de passer au vote :

0 CONTRE

0 ABSTENTION

POUR à l'unanimité

II. Cité Musicale :

Actualités artistiques et culturelles

Un point est réalisé sur l'ensemble des événements à venir par Madame la Directrice générale.

Florence ALIBERT présente les actualités de la Cité Musicale et notamment les documents déposés sur table : revue de presse, brochure trimestrielle des Trinitaires et de la BAM, festival Il pleut des cordes, Orchestres en fête, accompagnés du dernier CD de l'ONL enregistré à l'Arsenal.

Le Président félicite les équipes pour la qualité de ce travail qui assure le rayonnement de la Cité Musicale.

Florence ALIBERT présente quelques chiffres-clés de la Cité Musicale depuis 1er janvier 2017 : 193 351 spectateurs et visiteurs, 25 945 participants aux actions culturelles et d'éducation artistique, 1118 manifestations organisés.

Mme ALIBERT évoque les concerts de l'ONL aux Invalides et leur enregistrement diffusé sur Radio Classique, ainsi que les concerts à Reims et Bar-le-Duc. Mme ALIBERT évoque les événements phares de la Cité Musicale des dernières semaines (Sanseverino, Amadou et Mariam, Abraham Inc, Sarah Baltzinger et sa création Fury, le Festival Musiques Volantes...) et les événements à venir (Festival « Il pleut des cordes », Orchestres en fête, Anne Queffélec, Médine, Concert de la Saint Nicolas, Le grand méchant loup, Charles Pasi, Concerts du Nouvel an sur 3 dates à l'Arsenal et 8 concerts en région).

De plus, le premier concert de restitution du projet DEMOS aura lieu le 3 décembre 2017 à l'Arsenal, ce concert permettra de découvrir le fruit du travail de ces enfants depuis un an.

Enfin, un clin d'œil sur le nouveau partenariat de l'ONL avec le zoo d'Amnéville qui devrait permettre à l'ONL de toucher un nouveau public avec un concert qui aura lieu en février 2018.

M. LEKADIR tient à préciser qu'un journaliste de Télérama, présent au concert de Rone, a salué les qualités acoustiques de la BAM.

M. THIL précise que Metz en Scènes est une structure multi-active mais tient à préciser que la programmation apparaît moins diversifiée et de moins grande qualité en ce début de saison par rapport à ces dernières années.

M. LEKADIR ne partage pas ce point de vue et a des retours très réussis de ce début de saison.

Mme PARADON précise que sur le baroque, le rythme de programmation est identique aux années passées avec 3 programmes baroques en un petit peu plus de deux mois.

Le coup de projecteur de ce trimestre est autour de la guitare, ce qui explique un renforcement des moyens sur ce projet.

M. THIL regrette l'absence de musiques du monde et de danse contemporaine.

Mme PARADON rappelle les deux dernières créations en danse contemporaines avec 2 spectacles en novembre et décembre prochain.

III. Affaires financières :

1) Délibération n° 35 : Tarification spécifique, à tarif réduit, à destination des structures accueillant des publics éloignés de la Culture

Il est proposé une tarification dite tarif solidaire de 3€ au lieu de 6€ pour des structures accueillant des publics dits éloignés lorsque 3 conditions sont remplies à savoir l'engagement à assister à 3 spectacles sur la saison, sur des sites distincts de la Cité Musicale, avec une participation minimale de 15 enfants. Cette tarification concerne le Pôle Musique et Danse, une tarification équivalente existant déjà pour la BAM.

Mme ANTOINE FABRY pense que la diminution de la tarification ne suffit pas et qu'il est nécessaire d'aller à la recherche des publics.

Monsieur Spaini explique que cette mesure est une réponse aux centres sociaux qui avaient fait part d'une tarification à ce jour trop élevée.

M. THIL remarque un transfert de l'éducation nationale vers le culturel et donc vers nos institutions. Le public du conservatoire n'est pas assez présent à l'Arsenal. Il est possible de venir à l'Arsenal, au Paradis, à titre gratuit pour les élèves du conservatoire et leur accompagnant. Il est nécessaire que le conservatoire relaie cette information car il est indispensable que les élèves qui visent à une pratique professionnelle ne soient pas coupés de la culture. Il s'agit d'un public privilégié et pour lequel il est également nécessaire de faire des efforts.

Mme ALIBERT confirme qu'une convention avec le conservatoire vient d'être renouvelée et permet aux élèves de venir participer aux spectacles. L'année dernière 600 invitations avec réponses positives ont été faites. Ce partenariat fonctionne et s'accompagne de mise à disposition de salles pour le conservatoire.

Mme PARADON précise que depuis l'arrivée du nouveau directeur, deux projets ont vu le jour.

M. LEKADIR précise que dans le cadre des interventions qui sont faites auprès des organes de Metz Métropole une discussion aura lieu sur les équilibres nécessaires notamment sur le plan financier.

Mme THOMAS souhaiterait que ce tarif soit élargi à l'ensemble des scolaires notamment dans le cadre des sorties scolaires et éventuellement être à 4€ pour tous les publics scolaires.

M. LEKADIR précise que de nombreuses interventions sont faites par la Cité Musicale à l'attention des scolaires et que cette question impacte directement les budgets de l'EPCC.

L'EPCC ne peut pas se substituer à l'Etat dans ce domaine. Cependant, de nombreux projets sont faits auprès des scolaires notamment à titre gratuit (exemple de l'ONL qui intervient dans les écoles et accueille un public scolaire important lors de ses répétitions générales).

Sans remarque, le Président propose de passer au vote :

0 CONTRE

1 ABSTENTION

15 POUR

2) Délibération n° 36 : Décision modificative budgétaire 2017 n° 1

La décision modificative vise à remettre à plat certaines recettes surévaluées et donc de proposer un budget en baisse à hauteur de 1%.

Les économies ont été faites notamment sur la masse salariale (absence de DG et DAF sur une partie de l'année).

Il est fait lecture des grandes lignes de la délibération portant décision modificative.

M. THIL précise quand dans le DOB figure pour 2018 et 2019, la part régionale est fixée à 202 000 €. Or, il s'agit de 182 000 € dans la mesure où les 20 000 € supplémentaire correspondent à des actions ciblés à l'attention des projets relatifs aux lycées.

Mme FORIN précise qu'a été reconduit le financement de l'Etat en dépit des termes employés.

M. LEKADIR précise qu'un travail important de remise au propre a été fait avec les équipes au niveau budgétaire par rapport à ce qui avait été fait par le passé.

Sans remarque complémentaire, le Président propose de passer au vote :

0 CONTRE

0 ABSTENTION

POUR à l'unanimité

3) Délibération n° 37 : Débat d'orientation budgétaire

Mme ALIBERT rappelle que Metz en Scènes fait partie depuis plus d'un an maintenant de la Cité musicale-Metz dont le positionnement est d'être la maison de toutes les musiques et de la danse, pour tous les publics. Il s'agit d'un projet ambitieux touchant près de 300 000 spectateurs et visiteurs par an et susceptible de rayonner largement.

Mme ALIBERT évoque les grands enjeux de la Cité Musicale et notamment l'approfondissement de sa construction à travers :

- un projet artistique et culturel commun rythmé par des temps forts mensuels, lisibles et attractifs (exemple : musique française, thématique de la Nuit, Guerre et Paix, Musiques légères...)
- le renforcement des projets d'action culturelle et d'éducation artistique,
- Une organisation commune et mutualisée favorisant les projets croisés et les synergies
- l'augmentation des ressources propres (mécénat et billetterie). La Cité Musicale est une marque qui doit être forte à Metz ainsi que sur tout le territoire national et international.

Plus spécifiquement pour Metz en Scènes :

- Un effort particulier pour renforcer la notoriété et la fréquentation de la BAM,
- Quelques têtes d'affiche à la BAM : Juliette ARMANET, Bertrand BURGALAT...
- Des projets d'action culturelle et d'éducation artistique renforcés,

M. LEKADIR souligne que lorsqu'il est précisé « création de poste », il ne s'agit pas de recrutement externe mais principalement de redéploiements d'agents, déjà en poste, à travers les 2 structures.

Il est fait une lecture synthétique des explications précisées dans la délibération relative au DOB avec des recettes stables au niveau des subventions et des ressources propres, des dépenses de fonctionnement en légère diminution au titre des dépenses de personnel notamment (2% d'augmentation des dépenses de bâtiments, 4,5% d'augmentation des dépenses à caractère général, 3% de diminution pour les dépenses de personnel), une légère hausse des dépenses de production.

Un tableau récapitule l'ensemble de ces éléments.

Il y a un déficit prévisionnel à 20 000 € pour l'année 2018.

Sur les perspectives 2019, M. LEKADIR précise qu'elles seront plus délicates. Il rappelle notamment que certaines subventions sont exceptionnelles, en particulier celles liées au projet Interreg, et ne doivent donc pas être prises en compte de manière structurelle.

M. TOULOUZE précise que les subventions INTERREG permettent à ce jour d'équilibrer le budget. Qu'en est-il des embauches au titre de leur subventionnement ?

M. LEKADIR précise qu'il s'agit de mutualisations en interne qui n'engendreront pas de surcoût sauf pour le poste de Directeur de la communication.

De plus, il ajoute que l'EPCC comprenait 66 postes en 2014 et à ce jour, 58 postes. Des postes ne sont donc pas renouvelés, permettant de maintenir les équilibres.

Il y a une véritable nécessité de développer les ressources propres.

Monsieur TOULOUZE demande si le niveau de la billetterie qui représente environ 10% des ressources est conforme à la moyenne pour ce type d'établissement.

Pour ce type d'établissement, Mme ALIBERT confirme que le pourcentage est conforme à la moyenne.

M. LEKADIR confirme cependant que l'objectif serait de gagner 5 à 10% de fréquentation supplémentaire.

Mme ANTOINE FABRY salue les croisements entre les programmations des différents équipements (Fury, Sarah à la BAM entre autres) ainsi que les temps forts.

Mme PARADON précise qu'il y aura des temps forts à la BAM en début d'année qui seront très prochainement dévoilés.

Mme ANTOINE FABRY s'interroge sur le fonctionnement du bar en dehors des programmations, de même pour la BAM. Elle demande s'il existe un abonnement pour l'ensemble des activités de la Cité musicale.

Mme MOLINET souhaite savoir s'il y a une possibilité de croiser avec un pass ou un abonnement les différentes structures.

Mme ALIBERT précise que cette possibilité est actuellement à l'étude ; l'idée de mieux faire circuler les publics entre les différentes salles de la Cité musicale est au cœur des enjeux 2018. La mutualisation doit casser la logique actuelle de fonctionnement par pôles. Des réunions mutualisées sur la promotion des concerts viennent d'être mises en place dans ce sens.

Sur la question des salles comme lieu de vie, la convivialité des espaces a une importance essentielle pour la fidélisation des publics et leur développement. Les bars et la boutique font partie des chantiers sur lesquels un travail sera réalisé en 2018.

De plus, Mme ALIBERT explique qu'un travail de communication est nécessaire en lien avec Inspire Metz, la CMM étant un atout pour l'attractivité du territoire.

M. LEKADIR confirme le chantier important qui est ouvert et qui permet de s'interroger sur la manière de faire, sur les évolutions possibles, sur la convivialité, l'accueil...

Ces sujets sont listés et priorisés afin d'avoir un maximum de levier pour consolider notre projet et notre image.

M. THIL précise l'importance d'un lieu qui continue de recevoir même hors concert et spectacle. Concernant le mélange des publics, le croisement des publics au sein même des musiques actuelles est plus complexe. Il appartient aux politiques d'évoquer nos institutions afin d'en permettre une communication optimale.

M. LEKADIR fait part de ses remerciements pour la qualité de ce débat.

Les membres du conseil d'administration prennent acte de ce DOB.

IV. Divers

M. LEKADIR fait remarquer que le panneau d'inauguration de la BAM a été déplacé et mis sur le côté. Ce panneau est caché et ce déplacement s'avère maladroit.

M. ANDRE précise que l'architecte avait stipulé que cette plaque avait été mise en place dans l'urgence et qu'il ne voyait pas d'objection à son déplacement tant qu'elle était visible du public. Un nouveau changement est tout à fait envisageable.

M. TOULOUZE confirme que la visibilité de cette plaque est importante.

M. LEKADIR demande à ce que, sur ce type de sujets, le propriétaire ainsi que le Président de la structure soient prévenus.

La séance est levée à 18h20.